Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 40 (1911)

Heft: 14

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Le corps enseignant du district de la Singine a eu sa conférence de printemps le 12 juin, à l'école de Cordast. M. l'inspecteur Greber occupait le fauteuil de la présidence. M. Schraner a présenté un rapport intéressant sur la question de l'enseignement de la gymnastique; il a indiqué successivement quel est le but de cette branche, la méthode qu'il faut suivre, les jeux qu'il faut apprendre et les qualités que doit posséder le maître. La lecture de ce travail a été suivie d'une discussion animée, à laquelle ont pris part M. Ems, curé de Cormondes, et MM. les instituteurs Thurler et Aeby. La prochaine fois la réunion aura lieu à Saint-Antoine.

— Après 12 ans d'existence à peine, notre Technicum compte près de 200 élèves. C'est une preuve de sa vitalité et du besoin réel, auquel il répond. L'exposition des principaux travaux exécutés par les élèves, qui est restée ouverte jusqu'au 16 juillet, a donné une image assez précise et très réjouissante des efforts faits durant cette année scolaire. Les élèves de M. Regazzoni, l'auteur du monument de Philippe Berthelier à Genève, ont exposé de nombreux travaux de modelages en gypse, qui sont pour la plupart des bas-reliefs d'après nature; les élèves de M. Berchier ont exécuté des dessins à vue et des dessins de projections; ceux de M. Clément, des croquis cotés et des dessins de mécanique; l'école du bâtiment a exposé des plans de granges, de maisons d'habitation, d'écoles et d'églises, qui dénotent un enseignement rationnel de l'architecture. Les élèves géomètres ont élaboré avec M. Stucky une très belle série de reproductions topographiques et de dessins de plans. Des dessins de géométrie complétaient heureusement la collection des dessins techniques. Enfin M. Robert a atteint avec ses élèves des résultats très brillants; son exposition d'études de plantes, animaux, insectes, dentelles, bijoux, reliures, gravure, sur cuivre, etc., était remarquable et montrait la bonne direction donnée à l'enseignement dans notre Technicum, dont les Fribourgeois ne profitent pas encore assez et où ils pourraient cependant acquérir des connaissances très utiles.

Confédération suisse. — D'après l'enquête du bureau fédéral de statistique, 8094 étudiants, dont 2229 dames, fréquentaient les cours des universités suisses au semestre d'été

1910. En tête vient l'Université de Zurich, avec 1755 étudiants, dont 443 auditeurs; suivent : Berne, 1727 (431 auditeurs); Genève, 1682 (707 auditeurs); Lausanne, 1187 (370); Bâle, 781 (80); *Fribourg, 702 (71);* Neuchâtel, 260 (127).

A l'égard des facultés, les 8094 élèves des université suisses se répartissent comme suit : Théologie, 436 (237, à Fribourg seulement); droit, 1657; médecine, 2168; lettres (histoire, littérature, philosophie) et sciences, 3725.

Quant à la nationalité, nos sept universités comptent 3088 Suisses et 3791 étrangers.

Parmi les Suisses, 167 étudient la théologie, 790 le droit, 723 la médecine, et 1408 les lettres ou les sciences. C'est le canton de Berne qui fournit le plus fort contingent d'étudiants universitaires : 641. Viennent ensuite : Zurich, 420; Bâle-Ville, 284; Argovie, 225; Vaud, 224; Saint-Gall, 164; Neuchâtel, 138; Genève, 134; Grisons, 122; Lucerne, 113; Soleure, 107; Thurgovie, 101; Bâle-Campagne, 82; Schaffhouse, 65; *Fribourg, 59;* Valais, 46; Glaris, 34; Schwyz, 31; Tessin, 29; Appenzell-Extérieur, 24; Zoug, 17; Obwald, 10; Nidwald et Appenzell-Intérieur, 6; Uri, 4.

Ce sont les Russes qui tiennent la tête parmi les étudiants étrangers: ils sont 1860, dont plus de la moitié de dames (1082), immatriculés dans nos universités. Genève a leurs préférences; ils y sont au nombre de 640. Berne possède 402 étudiants russes, Zurich, 289, Lausanne, 281, etc.

Après la Russie, c'est l'Allemagne qui nous envoie le plus d'étudiants : 702. Puis, viennent la Bulgarie, 300; l'Autriche-Hongrie, 126; la France, 105; la Turquie d'Europe, 86.

Valais. — Les dispositions de la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire, en ce qui concerne l'enseignement industriel, ne resteront pas lettre morte. Elles seront appliquées déjà pour l'année scolaire 1911-1912. Le Grand Conseil devait encore approuver le règlement d'exécution de la loi. Mais la prochaine session ne devant avoir lieu qu'en novembre, l'application de la loi était retardée d'une année. C'est pourquoi, par anticipation, le Conseil d'Etat a pris les décisions suivantes : Le cours préparatoire de l'école professionnelle de Sion sera supprimé. Les deux autres cours professionnels (2me et 3me année) seront provisoirement transformés en 2me et 3me cours de l'école industrielle inférieure, afin de faciliter aux élèves l'accès à l'école industrielle supérieure. L'école industrielle supérieure (section technique) sera ouverte pour le prochain cours scolaire. L'enseignement de la botanique sera donné dans la classe de grammaire et

celui de la zoologie dans la classe de syntaxe. En ce qui concerne le collège de Brigue, le Département de l'Instruction publique y fera l'essai de l'introduction successive du programme de Schwyz (sept ans d'études, avec faculté d'ouvrir un cours préparatoire).

Vaud. — Le congrès de la Société pédagogique vaudoise a eu lieu à Montreux les 23 et 24 juin. 5 à 600 congressistes y ont pris part.

M. Porchet a présenté le rapport du comité sur l'activité de la Société pédagogique au cours des trois dernières années. Le nombre des membres est actuellement de 1117, en augmentation de 176 sur 1908. Le rapporteur a passé en revue les diverses questions discutées par le comité. Au nombre de celles-ci figure l'admission des porteurs du brevet pour l'enseignement primaire à l'immatriculation à l'Université de Lausanne. Jusqu'ici cette université est la seule qui ait refusé cette immatriculation, alors même qu'elle reçoit des porteurs de brevets primaires venant d'autres cantons. La question a fait l'objet d'une réclamation au Département de l'Instruction publique et le comité espère aboutir à une solution satisfaisante à l'occasion de la revision de la loi sur l'instruction supérieure.

L'assemblée a abordé la discussion du rapport de M. Oscar Jan, instructeur à Lausanne, sur la question : *Comment lutter contre la littérature immorale et malsaine?* Seul M. Magnin a pris la parole et les conclusions du rapporteur ont été adoptées.

M. Justin Magnenat, instituteur de la classe primaire supérieure d'Oron-la-Ville, a présenté un résumé de son étude sur la question : *Comment enrichir le vocabulaire de nos écoliers et améliorer leur orthographe?* Ses conclusions, légèrement amendées, ont été adoptées.

Après la réunion d'études a eu lieu un banquet sous la cantine dressée au marché couvert de la Rouvenaz. Plusieurs discours ont été prononcés et l'orchestre du Kursaal a donné un très beau concert. La soirée, les congressistes firent le tour du Haut-Lac en bateau et le lendemain, eut lieu une excursion au Pays-d'Enhaut.

Zurich. — A Zurich, le 18 juin, s'est fondée la Société suisse des maîtres de géographie. L'assemblée, à laquelle prenaient part une trentaine de personnes, était composée presque uniquement de professeurs de la Suisse allemande, mais des adhésions sont arrivées aussi de la Suisse française. MM. le Dr Letsch, qui avait organisé la réunion, le Dr Aeppli

et le Dr Bäbler, tous trois professeurs à l'Ecole cantonale de Zurich, ont été appelés à former un comité provisoire et présenteront un projet de statuts à la prochaine assemblée, qui aura lieu à Zurich en octobre, lors des cours de vacances de la Société des professeurs de gymnase, à laquelle la nouvelle société désire se rattacher. Un grand nombre de questions ont été soulevées : nombre d'heures à consacrer à la géographie dans les écoles moyennes, attitude à prendre vis-à-vis du programme de la maturité fédérale, etc. Leur examen très rapide a montré que l'entente entre les maîtres de géographie ne serait pas difficile à obtenir.

AVIS

Caisse de retraite du corps enseignant.

Les membres de la Caisse de retraite sont informés que le Conseil d'Etat a fixé à *40 fr.* la cotisation à payer pour l'année 1911.

En conséquence, les sociétaires qui doivent la cotisation pour 1911 sont invités à la verser, *d'ici au 15 août prochain*, entre les mains du caissier, M. Lanthmann, instituteur, à Neirivue.

Passé ce délai, les cotisations impayées seront prises en remboursement aux frais des intéressés. Les membres qui refuseraient la carte de remboursement, sans motifs valables, seront dénoncés à leurs communes, à teneur de l'art. 60 du règlement de la Caisse.

La Tour-de-Peilz, le 22 juillet 1911.

Par ordre du Comité :

Le Secrétaire : H. Guillod.